LES ENJEUX

RÉGLEMENTATION CASINO & CLUB DE JEUX

Jeu responsable : 620 000 € d'amende pour le casino de Neuchâtel

Rédaction
Publié le 10 juin 2026 . Lecture estimée : 4 min

Le Casino de Neuchâtel paiera 570 850 francs suisses, soit environ 620'000 euros, pour neuf joueurs qu'il a laissés filer. Le Tribunal fédéral a confirmé la sanction ce 9 juin 2026. Derrière ce chiffre, une réalité que les opérateurs suisses connaissent désormais au franc près : mal détecter le jeu excessif a un tarif.

Pour comprendre la sanction du casino de Neuchâtel, il faut regarder qui jouait. Les neuf dossiers retenus dressent le portrait d'une clientèle qui aurait dû alerter.

Il y a cet entrepreneur, visage connu de l'établissement, qui laisse 40 000 francs suisses sur les tables. Il y a cet apprenti, payé 500 francs par mois, qui en perd 4 000 en une seule soirée, soit huit fois son salaire mensuel. Il y a cette femme proche de la retraite, qui abandonne 52 000 francs sur la seule année 2022. Plus loin dans la liste, une joueuse déjà lourdement endettée continue de miser. Et un père de famille accumule, lui, 36 000 francs de pertes.

Aucun de ces profils ne relevait du hasard ou du joueur occasionnel. Tous misaient au-delà de ce que leurs revenus autorisaient, et la plupart fréquentaient les lieux avec une régularité qui aurait dû déclencher une vérification.

Comment se fixe l'amende

L'amende ne dépend pas des pertes subies par les joueurs. Elle se calcule sur le chiffre d'affaires du casino, à hauteur de 4 % de son produit brut des jeux pour 2021. La loi fédérale sur les jeux d'argent (LJAr) pose cette règle, et la CFMJ l'applique.

Pour un opérateur, cela rend la sanction prévisible. Un dirigeant peut estimer assez précisément ce que lui coûterait un manquement avant même qu'il survienne. Ce 9 juin, le Tribunal fédéral a validé ce raisonnement, confirmant une décision déjà rendue en octobre 2025. Pour Neuchâtel, la procédure s'arrête définitivement là.

La CFMJ a retenu 4 % du produit brut. Or la loi l'autorise à monter jusqu'à 15 %. Neuchâtel a donc payé un peu plus du quart du maximum, pour une faute qualifiée de gravité moyenne.

Que risque alors un casino pour un manquement grave ? Sur la même base de calcul, l'addition aurait pu approcher 2,3 millions d'euros. Quatre fois plus, pour le même établissement. Cette marge n'apparaît nulle part dans le communiqué officiel, et c'est pourtant elle qui devrait retenir l'attention des responsables conformité.

Le Tribunal fédéral veille à l'application uniforme du droit fédéral en Suisse.

Une jurisprudence qui s'impose aux casinos suisses

Un arrêt du Tribunal fédéral ne reste jamais cantonal. Il fixe une lecture de la loi valable pour les vingt et un casinos suisses sous concession.

Le contexte accentue la pression. En 2024, les casinos suisses ont prononcé 18 216 exclusions de jeu, en hausse de 23 % sur un an, selon la CFMJ. La détection se durcit, et les tribunaux sanctionnent désormais ceux qui tardent à réagir. La France avance dans la même direction : à Paris, le Club Montmartre a écopé en janvier 2026 de 632 500 euros d'amendes pour des manquements à la lutte contre le blanchiment, par la commission des sanctions. Le motif diffère, la fermeté des régulateurs, en France et en Suisse, se ressemble.

La prévention coûte moins cher que l'amende

L'arrêt pose une équation très concrète pour les opérateurs. Un dispositif de prévention qui fonctionne a un coût. Une amende calculée sur le chiffre d'affaires, augmentée des frais de procédure et d'une réputation abîmée, en a un autre, nettement plus lourd.

Pour Neuchâtel, le verdict est clair. La plupart des opérateurs le pressentaient déjà, mais l'arrêt vient de le chiffrer précisément. Lesquels en tireront les conséquences avant la prochaine inspection de la CFMJ ?